

Cher partisan/Chère partisane,

Le 4 février, le Parlement européen devrait tenir un débat et voter sur un rapport rédigé par la députée européenne autrichienne Ulrike Lunacek, vice-présidente de l'Intergroupe du Parlement européen sur les droits des groupes homosexuels. Ce rapport s'intitule « Feuille de route contre l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ».

Le rapport Lunacek :

- Appelle la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne (UE) à reconnaître les unions homosexuelles contractées dans d'autres pays. Le but est d'arriver à une définition pro-homosexuelle du mariage acceptée dans l'ensemble de l'UE. Il s'agit là d'une atteinte directe au mariage traditionnel, c.-à-d. entre un homme et une femme.
- Appelle les États membres de l'UE à enregistrer et enquêter sur les soi-disant crimes de haine commis à l'encontre des homosexuels, et à adopter une législation pénale interdisant l'incitation à la haine fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Une telle législation n'a pour objet que d'empêcher les gens d'exprimer leur opposition à l'agenda homosexuel et n'a pas grand-chose à voir avec la haine.
- Appelle la Commission européenne à continuer de procéder au suivi des enjeux liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans les pays en voie d'adhésion. Cela constitue une mesure incitative pour faire de l'agenda des droits des homosexuels une condition d'adhésion à l'UE.

Les défenseurs de l'union homosexuelle et de l'agenda homosexuel s'engagent à porter atteinte à une institution naturelle fondamentale, celle du mariage. Ces atteintes laissent inévitablement de nombreuses victimes innocentes et vulnérables dans leur sillage. Le mariage, en tant qu'institution, protège les enfants nés et à naître. Les statistiques montrent que les enfants à naître sont beaucoup plus en sécurité au sein d'un couple marié que d'un couple non marié. Les mariages homosexuels représentent une tentative de redéfinition du mariage, sapant de ce fait cette institution. Ce travail de sape amoindrit la protection des enfants à naître que procure le mariage traditionnel.

Vous êtes donc instamment prié de contacter vos députés européens par e-mail pour leur demander de voter contre le rapport Lunacek. Rendez-vous sur le site web du Parlement européen pour trouver les coordonnées de votre député européen :

<http://www.europarl.europa.eu/>

N'oubliez pas de transmettre toutes les réponses de vos députés européens au service politique de la SPUC par e-mail à political@spuc.org.uk, ou par courrier au siège social de la SPUC.

John Smeaton, SPUC Directeur général
Daniel Blackman, SPUC Responsable Europe